

Le vécu de la scolarisation des collégiens handicapés : les relations entre élèves handicapés et groupe de pairs

Nadège BOURGEOIS

Master de recherche en sciences de l'éducation
Université Paris Descartes-Apajh

Résumé : La loi du 11 février 2005 « *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* » constitue un tournant dans l'histoire de la scolarisation des élèves handicapés. L'étude réalisée en 2012 qui est ici synthétisée vise au recueil de données qualitatives auprès d'élèves handicapés scolarisés dans le secondaire en milieu ordinaire pour évaluer leur insertion dans le groupe de pairs. Les résultats des travaux de cette recherche mettent en évidence les bénéfices globaux de l'intégration collective des élèves en situation de handicap, même si bien sûr s'agissant de quelques-uns ils restent relatifs. Pour ces derniers, différentes actions sont proposées de façon à favoriser leur intégration.

Mots-clés : Discrimination scolaire - Groupe de pairs - Handicap - Inclusion scolaire - Regard (sur le handicap) - Relation aux pairs - Scolarisation (de jeunes handicapés en milieu ordinaire).

How disabled secondary school pupils experience school: relations between disabled pupils and peer groups

Summary: The law of 11th February 2005 "*for equality in rights and opportunities, participation and citizenship of disabled people*" represents a milestone in the history of the disabled students education. This study was done in 2012 and used qualitative data from disabled students attending common secondary school to describe their views about peer grouping. The study results emphasise the gains from collective integration of disabled students. However, for some other disabled students, these results are questioned and alternative ways are suggested to improve integration of disabled students.

Keywords: Contact (in school) - Disability - Discrimination - Education - Inclusion - Peer group.

La loi du 11 février 2005 « *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* » constitue un tournant dans l'histoire de la scolarisation des élèves handicapés ; elle réaffirme l'obligation scolaire et inscrit dans le droit une scolarisation en milieu ordinaire au plus près du domicile, la scolarisation en milieu spécialisé devant constituer l'exception. Cette loi s'applique donc à tout élève quel que soit son handicap.